



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 17 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-05

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET 2023 « PRINCIPAL »

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 31 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 38

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE  
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Emilie SIAS, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI  
GARGAS : M. Benjamin BAGNIS  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
MURS : M. Christian MALBEC

**Procurations :**

APT : Mme Isabelle TAILLER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY  
GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Michèle FAUQUE  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT donne pouvoir à Mme Martine CALAS  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON  
VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20240117-2024-05-BF  
Date de télétransmission : 23/01/2024  
Date de réception préfecture : 23/01/2024  
Page 1 sur 3

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la délibération n°CC-2023-29 du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

**Vu**, la délibération n°CC-2023-88 du 21 septembre 2023 relative à l'approbation de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2023 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

**Vu**, la délibération n°CC-2023-115 du 16 novembre 2023 relative à l'approbation de la décision modificative n° 2 au budget primitif 2023 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

**Considérant**, la nécessité de réajuster les crédits ouverts aux chapitres 042 en dépenses de fonctionnement et 040 en recettes d'investissement afin de pouvoir procéder aux opérations d'amortissements pour les immobilisations acquises en 2023,

**Considérant**, la nécessité de réajuster les crédits ouverts au chapitre 014 en dépenses de fonctionnement, chapitre qui se retrouve en négatif suite à une erreur matérielle,

**Considérant**, la nécessité de réajuster les crédits ouverts au chapitre 66 en dépenses de fonctionnement afin de procéder aux écritures des ICNE,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°3 au budget 2023 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessous :

**SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :**

Chap.	Art	OP.	r/o		
014	739118		r	Autres reversements de fiscalité	7 133,00
014	73913		r	Reversements taxes liées à l'urbanisation, l'environnement	3 705,00
014	739212		r	Dotation de solidarité communautaire	1,00
014	7392221		r	Fonds péréquation ress. Com. et intercom.	9 620,00
014	7398		r	Reversements, restitutions et prélèvements divers	40 909,00
011	6041		r	Achats d'études	-19 000,00
011	61558		r	Autres biens mobiliers	-17 000,00
011	6184		r	Versements à des organismes de formation	-13 000,00
011	6236		r	Catalogues et imprimés	-6 368,00
011	6281		r	Concours divers (cotisations)	-6 000,00
023	023			Virement à la section investissement	-45 000,00
042	6811		o	Dotations aux amortissements des immobilisations	45 000,00
65	65312		r	Frais de mission et de déplacement	-192,00
66	66112		r	Intérêts - Rattachement des ICNE	192,00
<b>TOTAL GENERAL :</b>					<b>0,00</b>

**SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :**

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20240117-2024-05-BF  
Date de télétransmission : 23/01/2024  
Date de réception préfecture : 23/01/2024  
Page 2 sur 3

Chap.	Art	OP.	r/o		
021	021			Virement de la section de fonctionnement	-45 000,00
040	28031		o	Frais d'étude	10 200,00
040	28041581		o	Bien mobiliers, matériel et études	11 400,00
040	280422		o	Bâtiments et installations	600,00
040	2805		o	Licences, logiciels, droits similaires	4 600,00
040	28158		o	Autres installations, matériel et outillage technique	15 200,00
040	281838		o	Autre matériel informatique	3 000,00
<b>TOTAL GENERAL :</b>					<b>0,00</b>

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve**, la décision modificative n°3 au budget 2023 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessus,

**Autorise**, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 30/01/2023

